© Drogues Info Service - 5 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

J'ai besoin d'un p'tit conseil

Par JvL Postée le 24/02/2024 19:05

> Bonjour, J'ai eu une suspension de permis pendant 6 mois après décision médicale j'ai récupéré le permis et la j'aimerais savoir si je dois repasser un autre test urinaire 1 an après mon premier test car dans mes dossiers rien ne le mentionne. Merci de votre aide. Julien. T

Mise en ligne le 27/02/2024

Bonjour,

Vous souhaiteriez savoir si vous devrez faire un dépistage aux stupéfiants un an après la récupération de votre permis de conduire probatoire.

A notre connaissance et si rien ne vous a été spécifié par la commission médicale ou la préfecture, vous ne devriez pas avoir à refaire d'analyses.

Dans tous les cas et pour en savoir plus, n’hésitez pas à vous rapprocher des services de la préfecture de votre lieu de résidence.

Bien à vous.